

UNAPAF
13, rue du Général Leclerc
92136 Issy-les-Moulineaux

Metz le 08 juin 2023,

Objet : Attestation de couverture par un contrat de protection juridique.

Madame, Monsieur,

Je soussigné Christian Desprez, agent général exclusif AXA Prévoyance et Patrimoine atteste par la présente que l'association UNAPAF est couverte par un contrat de protection juridique auprès de Juridica, num 7149547204 pour la période du 01/07/2023 au 30/06/2024 et ce à condition du règlement des cotisations afférentes à ce contrat.

Pour valoir à qui de droit, fait à Metz le 08 juin 2023.



Christian Desprez
Agent Général AXA Prévoyance & Patrimoine
N° d'agrément Orias : 13003295
Tel : 06 08 02 63 06